

Pour une mort sereine !

La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n° 23

Fonds de dotation de l'ADMD Un Comité consultatif pertinent et efficace ?

En accord avec la loi du 4/8/2008 créant les Fonds de dotation, les statuts du Fonds de dotation de l'ADMD, créé fin 2011, exigent qu'un Comité consultatif soit installé dès que le Fonds dispose de plus d'un million d'euros.

Grâce à un généreux donateur, cette somme a été atteinte en 2014. De fait, fin 2017, le Fonds ADMD dispose de 4.581.166 euros, dont près de 95% proviennent de cette personne.

A l'époque, malgré ses demandes à la direction de l'ADMD, n'ayant reçu aucune information sur la mise en place de ce comité, la liste « Pour une mort sereine » en a fait un de ses objectifs dans le programme soumis aux adhérents pour le renouvellement du Conseil d'Administration de l'ADMD en 2017.

Sans nous en aviser, la direction de l'ADMD s'était alors autorisée à réagir à notre programme publié dans le journal 141 page 13, en indiquant que ce Comité existait. Depuis, sans réponse de l'ADMD à nos demandes sur sa composition, nous avons dû interroger la Préfecture de Paris pour obtenir ces informations élémentaires qui devraient être portées à la connaissance de tous les adhérents mais qui restent cachées pour des raisons qu'il serait intéressant de connaître.

Quel est le rôle du Comité consultatif ?

« *Composé de personnes qualifiées extérieures au C.A. du fonds, le comité est chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi. Ce comité peut proposer des études et des expertises.* »

Par la Préfecture de Paris nous avons appris que le comité consultatif a été créé le 4 février 2017, soit avec 3 ans de retard. (De plus, cette information n'avait été transmise à la Préfecture de Paris qu'en avril 2018 après relance de sa part.) En février 2017, le C.A. du Fonds qui a nommé le Comité était composé de J.L. Romero, Président de l'ADMD depuis 2007, P. Lohéac délégué général salarié de l'ADMD et C. Bazin à l'époque trésorière de l'ADMD.

Les personnes nommées à ce comité, Régine Grassano, Francine Noël et David Drapeau, sont bien extérieures au C.A. du Fonds. Si leurs qualités personnelles ne sont évidemment pas en cause, on est droit de s'interroger sur leur expertise financière et capacité à gérer un patrimoine de 4,5 M€. Quel rôle pourront-elles vraiment jouer ?

- Régine Grassano a été trésorière de l'Association pendant de nombreuses années jusqu'à la découverte par Claude Hury, secrétaire générale à l'époque, de détournements importants opérés par des salariés durant ses mandats de trésorière.
- Francine Noël était médecin de profession....
- David Drapeau est inconnu de nous. Quelle est son expertise financière ? On ne peut qu'espérer qu'elle soit réelle.

3 questions en conclusion :

1. Pourquoi des adhérents doivent-ils s'adresser à la Préfecture de Paris pour obtenir des informations qui devraient être portées à la connaissance de tous si la gouvernance de l'ADMD était véritablement transparente comme le revendique si souvent son président ?
2. Quel rôle pourra réellement jouer le Comité consultatif du Fonds tel qu'il est composé ?
3. En raison de la déclaration après plus d'un an de retard à la Préfecture de Paris et sur demande de sa part, quelle preuve avons-nous de la date réelle de

Le 29 mai 2018

Le collectif "Pour une mort sereine !"

Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet
<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site <https://www.pourunemortsereine.org>
Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien <https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>
et sur **Twitter** : @MortSereine
Pour nous contacter : collectifag2017@gmail.com et contact@pourunemortsereine.org

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

Au sein du Conseil d'Administration de l'ADMD
Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT
ont été élus sur la liste "Pour une mort sereine !"

Collectif "Pour une mort sereine"
e-mail : collectifag2017@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.
Se désinscrire

Envoyé par



© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du groupe "*Pour une mort sereine !*"